

# Professionnels de santé : un plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires



Le plan pour l'égal accès aux soins s'articule autour de 4 axes prioritaires, dont le renforcement de l'offre ou encore la mise en œuvre de la révolution numérique.

La prise en charge des problèmes de santé n'est pas la même en ville, en périphérie ou à la campagne, sur une île ou en montagne... Pour que l'accès aux soins soit équitable pour tous, chaque territoire doit donc disposer d'un projet de santé adapté et sur-mesure. C'est ce que vise le Plan du Gouvernement pour l'égal accès aux soins dans les territoires.

En proposant un panel de solutions adaptables à chaque territoire, ce plan doit permettre de répondre aux problématiques identifiées par les patients, les élus et les professionnels de santé. 4 axes prioritaires sont d'ores et déjà fixés :

- le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients ;
- la mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour abolir les distances ;
- une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue ;

– une nouvelle méthode : faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale.

Chaque projet devra en effet être construit et mis en œuvre avec les agences régionales de santé (ARS) et leurs partenaires institutionnels régionaux. Quant au professionnel de santé exerçant dans un territoire ou souhaitant s'y installer, il pourra élaborer son propre projet professionnel et évoluer dans sa carrière grâce à la mise en place d'un guichet unique qui l'informerait, l'aidera et l'accompagnera dans ses démarches administratives.

[Pour en savoir plus : solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)

© 2017 Les Echos Publishing